

N° 434
SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 1984.

R A P P O R T ⁽¹⁾

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE (2) CHARGÉE DE PROPOSER
UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET
DE LOI *relatif à la révision du prix des contrats de construction
d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire.*

PAR M. Philippe FRANÇOIS,

Sénateur.

(1) *Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Jean-Claude Porthault, député, sous le numéro 2239.*

(2) *Cette Commission est composée de : M. André Billardon, député, président ; Michel Chauty, sénateur, vice-président ; Jean-Claude Porthault, député ; Philippe François, sénateur, rapporteurs.*

Membres titulaires : MM. Claude Michel, Georges Colin, Mme Adrienne Horvath, MM. Robert Galley, Gilbert Gantier, députés ; MM. Jean Colin, Maurice Janetti, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Richard Pouille, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Robert Cabe, Léo Grezard, Georges Le Baill, Henri Prat, Vincent Porelli, Jean Tiberi, Pascal Clément, députés ; MM. Marcel Lucotte, Charles Beaupetit, Jean Huchon, William Chervy, René Martin, Pierre Lacour, Alain Pluchet, sénateurs.

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 225, 257 et in-8° 91 (1983-1984).

2^e lecture : 317, 329 et in-8° 129.

3^e lecture : 419.

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 2054, 2101 et in-8° 91.

2^e lecture : 2203, 2208 et in-8° 609.

Logement. — Construction - Contrats - Immeubles - Indexation - Maisons individuelles - Prix - Révision - Code de la construction et de l'habitation.

Mesdames, Messieurs,

La Commission Mixte Paritaire, chargée, en application de l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire s'est réunie le mardi 26 juin 1984 à l'Assemblée nationale.

Sous la présidence de M. Jean Colin, Sénateur, président d'âge, elle a désigné M. André Billardon, Député, en qualité de président, puis sous la présidence de ce dernier, elle a désigné M. Michel Chauty, Sénateur, en qualité de vice-président.

M. Jean-Claude Portheault, pour l'Assemblée nationale et M. Philippe François, pour le Sénat, ont ensuite été nommés rapporteurs.

Après interventions de MM. Philippe François et Jean-Claude Portheault, Rapporteurs, M. André Billardon, Président, a constaté que la Commission n'était pas en mesure de proposer un texte commun sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la révision du prix des contrats de construction d'une maison individuelle et de vente d'immeuble à construire.